



licenciement économique et problème sur la notion de préavis

Par **CocoH38160**, le 17/05/2024 à 15:07

Bonjour,

J'ai été licencié en avril 2023 avec un préavis de 3 mois, mon employeur veut que je travaille jusqu'à la fin du mois de mai et que le reste du préavis soit réalisé à mon domicile sans travailler. Le problème c'est qu'elle refuse de me fournir aucuns documents jusqu' à la fin de mon préavis. Sachant que je n'ai également aucuns accords écrits vis à vis des décisions prises suite au licenciement. De plus, elle refuse de me fournir les documents relatifs à la rupture de contrat afin que je puisse faire les démarches à France travail.

A partir du 27 mai, mon employeur me refusant l'accès au locaux peut elle décider de ne pas me payer mon préavis sous prétexte d'absences injustifiées vu que je n'ai aucuns accords ?

Que faire ?

Par **math64**, le 17/05/2024 à 19:59

Bonjour,

"que faire?"

Inversez la charge de la preuve.

Vous envoyez un RAR rappelant ses propos et confirmant qu'à sa demande à compter du xx vous serez bien en disponibilité payée et resterez à sa disposition pour exécuter votre travail.

Cdt,

Par **miyako**, le 17/05/2024 à 21:31

Bonsoir,

<https://www2.liaisons-sociales.fr/dans-quels-cas-peut-il-y-avoir-dispense-de-preavis/>

Cordialement